



Droit de passage

Par Cncc

Bonjour,

Nous vivons dans une maison, la dernière d'une impasse privée avec droit de passage.
La 1^{ere} maison de l'impasse a été récemment vendue et la nouvelle propriétaire a décidé de faire des travaux dans sa maison.

Sauf que s'en prévenir et encore moins demander l'accord, des camions bloquent le passage nous empêchant de rentrer et sortir les voitures à notre guise.

Les menuisiers ne veulent rien savoir et nous empêchent de passer. Quand à la propriétaire elle n'est jamais là, pas moyen de communiquer avec elle.

Comme c'est sur un domaine privé, les services publics ne se déplacent pas.

Que faire ? Nous avons besoin d'aide. Surtout que l'un des employés nous menace.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et pourquoi il vous menace ? Restez correct avec ces employés qui sont sous les ordres de leur employeur.

Commencez par faire un courrier RAR au propriétaire (=donneur d'ordres) pour le mettre en demeure afin qu'il vous laisse le droit de passage et faites un constat d'huissier pour prouver la gêne.

Si ça continue, contactez un avocat pour l'assigner en justice.

Par AGeorges

Bonjour Cncc,

Comme c'est sur un domaine privé, les services publics ne se déplacent pas.

Il existe deux sortes de voies privées. Celles qui ne sont pas ouvertes à la circulation, du fait de la présence d'obstacles de diverses natures. Ces voies doivent être signalées par un panneau "Voie privée" ...

Les autres voies privées 'ouvertes' à la circulation publique, impasse ou pas, sont soumises au code de la route. Pour ces voies, l'autorité de Police suprême est le Maire, et vous pouvez faire appel à lui pour 'dégager' la voie des camions qui l'encombrent.

La solution proposée par l'intervenante précédente ne s'applique qu'au premier cas.